



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

# **FS du CSA-Alim du 30 novembre 2023 : PSU délégation remise directe, protection des agents contre les agressions, les accidents et la grippe aviaire**

Cette première formation spécialisée du CSA-Alimentation qui s'est tenue le 30 novembre 2023 était **présidée par Maud Faipoux**, directrice générale de l'alimentation.

La CFDT était représentée par **Anne Jammes** et **Anne Bertomeu**.

## **PSU et délégation des contrôles en remise directe : un sujet « oublié » à l'ordre du jour...**

*« Nous souhaitons en premier lieu évoquer un sujet, qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour de cette formation spécialisée, mais qui, à l'écoute de la communauté de travail, génère de l'inquiétude. En 2024, les agents déjà confrontés à la reprise*



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

*d'activités anciennement suivies par la DGCCRF depuis quelques mois, vont être confrontés en plus à la mise en place de la délégation des contrôles en remise directe.*

*La délégation « à marche forcée » dénoncée par la CFDT depuis de nombreux mois, face à l'optimisme affiché par le ministère, nous laisse pour le moins dubitatifs quant à la réussite de cette réforme et plus encore au maintien de conditions de travail satisfaisantes pour les agents. »*

## **1 – Volumétrie des inspections : certains départements vont dans le mur**

*« Dans de nombreux départements, le volume des inspections programmées dans le secteur de la remise directe constitue une variable d'ajustement, en fonction de l'effectif disponible localement, des remplacements et autres missions. Que se passera-t-il si les agents ne parviennent pas, faute d'effectif suffisant, à assurer le suivi des mesures de police administrative, telles que les mises en demeure proposées par les inspecteurs du délégataire ? »*

En effet, entre les remplacements non prévus à assurer en abattoir, les alertes sanitaires, les enquêtes liées aux intoxications alimentaires ou l'instruction de demande d'agrément communautaires ou d'exports, la remise directe reste la variable d'ajustement dans les directions



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

départementales... et les effectifs ne sont pas corrélés au nombre d'établissements à inspecter. Et cette disparité est encore plus marquée dans les départements touristiques...

Si Maud Faipoux dit entendre les craintes, elle estime que l'allocation de moyens à 192 ETP a été calibrée pour couvrir les missions. Elle dit attendre la mise en place de la réforme avec ces moyens, et activera, si besoin, la clause de revoyure prévue.

*Pour la CFDT, cette réponse n'est pas acceptable. Aucune date n'est fixée pour la clause de revoyure, interviendra-t-elle courant d'année ou fin d'année 2024 ? Quid de la responsabilité des agents, si, faute d'effectifs, après une évaluation défavorable du délégataire, aucune suite ne peut être donnée rapidement par la DD(ETS)PP et qu'un incident se produit ? Et quid des autres priorités en matière de sécurité sanitaire (restauration collective, établissements agréés, etc.) ?*

*Pour la CFDT, ce sujet aurait mérité de figurer à l'ordre du jour car il est à craindre que certains départements aillent dans le mur !*

## **2 – RESYTAL : plus de retard que prévu...**

*« Ensuite, et c'est maintenant une certitude, Resyral ne sera*



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

*pas opérationnel à la date prévue. Un retard de l'enregistrement des données par les délégataires est inévitable, ce qui aura pour première conséquence de compliquer le suivi du travail des délégataires. »*

La CFDT a déjà interrogé à plusieurs reprises le ministère, en particulier lors des CSA Alimentation de juin et d'octobre, sur l'incrémentation rapide des données dans Resytal par les délégataires. La date de mise en œuvre a été plusieurs fois retardée, et le « décalage sur février » annoncé par Maud Faipoux lors du CSA Alimentation d'octobre ne sera, lui non plus, pas tenu.

Si notre organisation prend avec satisfaction acte de la confirmation que le travail de rattrapage des données dans RESYTAL sera porté sur les délégataires, démarrer l'année 2024 par la mise en place d'une procédure de travail dégradée risque de provoquer davantage de découragement chez les agents, déjà fortement impactés par le changement à marche forcée qui leur est imposé.

L'optimisme toujours affiché par le ministère sur la mise en œuvre cette délégation, ainsi que sur le transfert des nouvelles missions, se heurte en 2024 à la réalité de terrain. La CFDT restera particulièrement vigilante sur l'accompagnement des agents et au maintien de conditions de travail correctes dans les prochains mois. N'hésitez pas [à nous contacter](#) au fil de l'eau.



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

# **IAHP : protéger les agents contre la grippe aviaire, c'est bien ... mais la CFDT revendique aussi des conditions d'hygiène acceptables dans tous les départements**

Sophie Belichon (Mission des Urgences Sanitaires) rappelle les mesures de protection contre la grippe aviaire, liées à un risque d'émergence d'influenza aviaire ou porcine à potentiel pandémique [[voir le diaporama](#)].

Des mesures de protections individuelles, mises en œuvre dès 2019 ont été complétées en 2021 suite à un avis du haut conseil de la santé publique.

Dans tous les cas, les services doivent s'assurer que les équipements utilisés sont bien estampillés PISU, afin de garantir un niveau de sécurité maximal.

Si les masques FFP2 assurent un bon niveau de protection, le ministère souhaite prévenir les réassortiments viraux d'influenza aviaire et porcin en incitant à la vaccination contre la grippe des professionnels des filières, dont les agents exposés. Sophie Belichon reconnaît une difficulté de mise en œuvre dans les services, ainsi qu'une communication « maladroite » sur le sujet.

*Pour la CFDT, la protection des agents exposés est une*



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

*priorité. Le niveau d'équipements individuels et de matériel lors des interventions de terrain est considéré comme satisfaisant par les agents de terrain, même s'ils soulignent l'existence de difficultés en amont pour effectuer les commandes, compte tenu de la mutualisation des achats par les SGCD. La vaccination est une opportunité, et d'autres mesures complémentaires existent (masques FFP3 à ventilation assistée, par exemple). Nous regrettons par ailleurs que les flyers de sensibilisation à la problématique de l'influenza zoonotique, édités par Santé Publique France en juillet 2023, présentés par Madame Belichon, n'aient pas fait l'objet d'une diffusion auprès des services d'inspection.*

Le rapport CGAAER sur les leçons des crises d'influenza aviaire, sur lequel la CFDT prend acte avec satisfaction des recommandations portées par notre syndicat depuis plus d'un an, ne fait cependant pas mention d'un point important, évoqué par les agents sur le terrain : à quand des conditions sanitaires correctes pour les équipes, à la fois dans leurs locaux habituels, mais aussi lors des opérations sanitaires d'abattage ou de dépeuplement ?

*La CFDT demande si cette revendication légitime du personnel à disposer à la fois de douches sur leur lieu de travail habituel, ainsi que de conditions d'équipements mobiles lors d'interventions d'une journée ou plus sur le terrain, pourrait être satisfaite ?*



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Ce sujet risque d'être prochainement d'actualité avec le relèvement récent du seuil d'alerte IAHP, et du risque de reprise des chantiers de dépeuplement.

Aucun élément de réponse n'a été apporté à cette question par Maud Faipoux.

## **Protection des agents : entre agressions et accidents, il y a urgence à agir !**

*« Dans un contexte de tension générale, génératrice de réactions exacerbées et de rejets des institutions, l'agression de deux agents de la DDETSPP de Dordogne le 6 octobre 2023 démontre une nouvelle fois le risque encouru par les personnels lors des contrôles. »*

La manière dont le sujet a été traité en local par le SGCD seul interroge la CFDT : pas d'information directe des assistants de prévention, aucune réunion d'instance à la DDETSPP dans les semaines qui ont suivi...

Certes, il n'y a pas eu de lésions physiques, mais la simple convocation du mis en cause devant le procureur de la république, en première intention, donne un signal défavorable dans le traitement des dossiers d'agression des agents lors de leurs missions de contrôle.



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

*La CFDT souligne toutefois la réactivité du ministère, qui a apporté sa protection fonctionnelle aux deux agents concernés. Mais elle demandera à ce que le sujet des agressions soit traité en formation spécialisée du CSA ministériel afin que des actions concrètes soient mis en œuvre.*

*« Un autre sujet sur lequel la CFDT est particulièrement sensible est la santé des agents et à leur protection physique. Ainsi, un des points à l'ordre du jour est l'incident grave survenu au poste de contrôle frontalier de Gonfreville, à la suite duquel une de nos collègues est susceptible de garder des séquelles neurologiques.*

*En 2023, il est difficilement concevable que des agents de contrôle puissent être exposés à des émanations toxiques issues de polluants interdits sur le territoire national. Certes, il existe des EPI, que portaient d'ailleurs notre collègue. Mais visiblement, cette procédure, renforcée depuis la survenue au cours de ces derniers mois de deux incidents similaires, bien que n'ayant pas eu les mêmes conséquences, ne semble pas en adéquation avec les risques encourus lors des inspections de containers. »*

Maud Faipoux indique que l'incident survenu à Gonfreville constitue une préoccupation majeure. Le directeur adjoint de la DRAAF Normandie, Olivier Degenmann, et Pierre Clavel, ISST du MASA, sont donc présents pour évoquer le sujet, longuement



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

expliqué, et pour lesquels les causes ont été mises en évidence. Pierre Clavel indique que le sujet est connu depuis 2015, et qu'une « photographie » des polluants susceptibles d'être rencontrés en contrôle frontalier a été réalisée. En conséquence, compte tenu des traces de polluants présents à l'époque, des mesures de prévention ont été mises en œuvre. Pierre Clavel indique qu'en septembre 2022, il a alerté sur la nécessaire mise à jour de la note de service « vieillissante » et de la cartographie des polluants, compte tenu de l'évolution des molécules susceptibles d'être mises en œuvre lors de la fumigation des containers. Le poste ouvert pour réaliser cette mission est, à ce jour, toujours vacant...

La DRAAF Normandie a, suite aux deux premiers incidents, mobilisé son CHSCT et des décisions ont été prises, en particulier un rappel formel de ne pas entrer dans les containers en cas d'information de traitement par du bromure de méthyle (ce qui n'était pas le cas lors de l'accident du 3 novembre).

L'intoxication aiguë au bromure de méthyle vécue par l'inspectrice à Gonfreville lors de l'inspection de containers le 3 novembre, est pour la CFDT un accident multi-factoriel, qui, à l'écoute des propos du DRAAF adjoint et de l'ISST, aurait sans doute pu être évité. Les précautions prises par les agents de contrôle et le renforcement des mesures mises en place depuis la survenue de deux autres incidents similaires, les 25 juillet et le 26 octobre 2022, n'ont pas permis



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

d'éviter le drame vécu par notre collègue du SIVEP.

*La CFDT déplore le retard pris pour effectuer une cartographie actualisée des polluants, ainsi que l'absence de mise en œuvre de mesures de mesurages systématiques des gaz critiques par les opérateurs au préalable des contrôles.*

*De même, notre organisation souligne que les agents de terrain, qui disposent par ailleurs de détecteurs individuels de gaz, ne les utilisent plus faute de prise en charge d'un étalonnage régulier du matériel !*

Maud Faipoux indique un déploiement des mesures de sécurité, suite à cet accident, sur l'ensemble des SIVEP de France.

*La CFDT la remercie pour la complète transparence sur ce dossier, et prend acte des mesures prises immédiatement après le dernier accident, même si elle regrette qu'il ait fallu attendre celui-ci pour les mettre en œuvre ; en particulier, le mesurage systématique de 8 gaz critiques par les opérateurs du syndicat des transitaires du Havre est effectif dès à présent. La CFDT préconise de dépoter le container dans un entrepôt sous douane du transitaire ou à l'air libre lorsque les marchandises ont été traitées au bromure de méthyl.*



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

# **Bilan du marché « Ergonomie des postes en abattoir » : c'est bien, mais cela concerne trop peu d'agents...**

Nicolas Holleville, chef du bureau des abattoirs, présente la démarche initiée depuis 2016, ainsi que le bilan du marché 2018 qui s'est achevé en 2023 (voir le diaporama). L'objet de ce marché est d'apporter une assistance technique et de bénéficier de prestations d'assistance et de conseil en ergonomie lors de la conception ou la rénovation de postes d'inspection sanitaire en abattoir. Les objectifs sont de réduire les troubles musculo-squelettiques, et de prévenir les risques professionnels.

Depuis 2019, 22 projets ont fait l'objet d'une demande de prestation (8 projets « conception » et 14 projets « rénovation »), pour un montant de 360 000€, et concernant environ 89 agents.

Plus de la moitié des postes concernent l'IPM1 (poste sans contrôle de cadence). Certains projets ont fait l'objet de demande de prestation complémentaire de la DGAL, visant en particulier à prévenir les risques de chute de hauteur en abattoir de boucherie.

Le titulaire du marché (ERGOTECH) sera reconduit pour le marché



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

suisant, notifié en octobre 2023, avec un périmètre de marché élargi aux ateliers de traitement du gibier sauvage, exclu jusqu'à présent.

*La CFDT reconnaît la volonté du ministère d'accroître la sécurité et d'améliorer l'ergonomie des postes de nos collègues en abattoir, même si, compte tenu du caractère privé des structures d'abattage elle regrette qu'il ne soit pas possible de faire intervenir ce dispositif en l'absence de sollicitations de l'opérateur. Il est important que les DD(ETS)PP profitent du protocole cadre pour inciter les abatteurs à améliorer les conditions de travail pour les agents du MASA.*

*La CFDT souligne également, avec les autres organisations syndicales, outre les besoins en formation des agents, la nécessité que les agents puissent disposer des EPI les plus adaptés en fonction en particulier de leur morphologie. Il est donc indispensable que le choix de différents équipements puisse leur être proposé.*

## **Dialogue social : du progrès, mais « peut mieux faire » ...**

*« La CFDT regrette la transmission tardive des documents de travail avec un ordre du jour aussi peu précis. Les items de*



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

*l'ordre du jour sont présentés comme « point d'information », « bilan » ou « règles de bonne pratique » ... des notions pour lesquelles, vous l'admettez, les échanges permettant de préparer cette instance se retrouvent, de fait, restreints, et rendent donc difficile l'exercice d'un dialogue social de qualité. »*

*Notre organisation syndicale travaille toujours dans un état d'esprit d'ouverture et de dialogue. Mais il nous est difficile de faire des propositions concrètes lorsque les sujets mis à l'ordre du jour sont flous, et où les documents de travail sont communiqués la veille de l'instance.*

*La CFDT réitère donc sa demande d'une transmission plus précoce des documents de travail.*

Maud Faipoux avait indiqué lors de la tenue du dernier CSA Alimentation avoir entendu cette requête, et s'était engagée à « faire mieux » dès les prochaines instances.

Nous attendons donc à présent la mise en œuvre de cet engagement, et en particulier de recevoir les supports à minima une semaine avant la tenue des différentes instances.

Le prochain CSA-Alimentation se tiendra le 15 décembre 2023 avec deux sujets à l'ordre du jour : l'attractivité des abattoirs et les actualités sanitaires. N'hésitez pas [à nous faire remonter vos messages](#).